

Public Concerné : tous publics travaillant dans un aéroport

Les pré requis :

- Être âgé de 18 ans
- Casier judiciaire vierge

Durée : Module 11.2.2 : **7h00** - Module 11.2.4 : **10h30** - Module 11.2.5 : **7h00**

Modalités et délai d'accès à la formation : Accès dès signature de la convention de formation.

Nombre de participants par session : de 4 à 8 stagiaires

Lieu : à définir

Objectifs de la formation : Formation INITIALE à la sûreté aéroportuaire. Les formations à la sûreté aéroportuaire proposées s'adressent à tous les personnels exerçant en aéroport et qui, de par leur fonction, requièrent une qualification à la sûreté selon la réglementation en vigueur.

Nos programmes de formation répondent aux exigences réglementaires suivantes :

- Règlement européen
- Arrêté du 21 septembre 2012
- Arrêté du 24 octobre 2012
- UE 185/2010 – Formation initiale

Méthode pédagogique : Notre pédagogie s'adapte toujours à la typologie du groupe qui nous est confié. Notre démarche prend appui sur le vécu professionnel et le questionnement des personnes concernées ainsi que sur leurs représentations mentales de leur activité. Notre approche est active, elle est basée sur l'écoute et la prise en compte des besoins réels des personnes formées. Les progressions reposent sur des contenus théoriques et des mises en pratique. Ceux-ci permettent une approche plus riche de l'analyse de ces vécus professionnels. Nos méthodes pédagogiques permettent dans la limite des prérequis, de s'adapter et d'individualiser les enseignements.

Référence, outils et moyens pédagogiques : Support de formation disponible, rétro projecteur, documents professionnels.

Qualification des Formateurs : Nos formations sont dispensées par un formateur Certifié DGAC. Elles peuvent être dispensées en Intra pour les entreprises. Un document de synthèse est remis à chaque participant.

Modalités pédagogiques : Cette formation est proposée selon les modalités suivantes

- Présentiel : face à face en salle de formation.

- Distanciel : formation synchrone en face à face avec le formateur.

Modalités d'évaluation : Cette formation donne lieu à trois types d'évaluations :

- Évaluation continue : cette évaluation a pour objectif de s'assurer de la progression des acquis stagiaires tout au long de la formation. Elle est assurée selon les séquences, au moyen de test et d'exercices, de questionnement stagiaire ou de mise en situation ; Cette évaluation ne donne pas lieu à une validation pédagogique mais accompagne le suivi des progressions pédagogiques.
- Évaluation théorique : cette évaluation a pour objectif d'évaluer la connaissance des contenus théoriques dispensés. Elle est réalisée en fin de formation au moyen d'un test. Afin d'être éligible le candidat doit avoir un score minimal de 80% de réussite.

Évaluation de la satisfaction : Évaluation de l'action de formation sous forme de questionnaires de satisfaction distribués en fin de session.

Validation pédagogique : Attestation bilan de formation et **certifications sûreté en conformité avec la DGAC (validité 3 ans).**

Accessibilité : Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Pour toutes questions concernant l'accessibilité une référente handicap se tient à votre disposition.

training@mbaviation.eu

Programme De Formation*

- ➔ Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- ➔ Connaissance des prescriptions légales applicables
- ➔ Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- ➔ Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- ➔ Connaissance des articles prohibés
- ➔ Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- ➔ Compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/ de filtrage
- ➔ Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/ de filtrage correspondantes
- ➔ Connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires
- ➔ Connaissance des procédures de notification
- ➔ Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté

Et en fonction du poste occupé, les formations suivantes seront adaptées :

- **Module 11.2.2 : Sûreté Générale**
Public concerné : Candidats aux postes d'agent de sûreté, de superviseur, de responsable sûreté et d'instructeur
- **Module 11.2.4 : Superviseurs qui supervisent directement les personnes qui effectuent des contrôles de sûreté relevant des points 11.2.3.6 à 11.2.3.10**
Public concerné : Chef d'équipe, manager, chef de service, superviseur d'exploitation
- **Module 11.2.5 : Gestionnaire national ou local de la sûreté - Personnes en charge de la gestion de la sûreté dans une société employant des personnes effectuant uniquement les tâches du 11.2.3.6 au 11.2.3.10 (hors équipements de sûreté)**
Public concerné : Responsable sûreté, Chef d'escale, Directeur d'agence (ou adjoint)
- **Modules 11.2.3.6 à 11.2.3.10 + 11.2.6.2 et 11.2.7**
Public concerné : tous publics
- **Module 11.2.4 : Superviseurs qui supervisent directement les personnes qui effectuent des contrôles de sûreté relevant des points 11.2.3.6 à 11.2.3.10**
Public concerné : Chef d'équipe, manager, chef de vice, superviseur d'exploitation

CONTACT : training@mbaviation.eu